



ARRETE DU MAIRE N° 15/2023

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
 SUR LA VOIE VERTE 221 PENDANT LES TRAVAUX
 DE RENFORCEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION
 PUBLIC 20 000V**

LE MAIRE DE LA COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2542-1, L 2213-1 et 2 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour l'intérêt majeur de la sécurité, de réglementer la circulation sur la voie verte 221, pendant la durée des travaux de renforcement du réseau de distribution électrique 20 000V ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite à la circulation (vélos et piétons), à partir du lundi 6 février 2023 et jusqu'au vendredi 17 mars 2023 sur la voie verte 221. Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place et entretenus par l'entreprise.

Article 2 :

Il sera interdit de stationner et de dépasser dans l'emprise du chantier et en approche de celle-ci. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 :

Une déviation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux selon le plan joint au présent arrêté. La signalétique sera mise en œuvre par l'entreprise.

Article 4 :

En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation seront prises conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 :

Les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- L'entreprise TAMAS BTP 10 rue de la Hardt 68270 WITTENHEIM (viorel.tamas@tamasbtp.fr)
- Enedis (cro.robert@enedis.fr)
- Rivières Alsace (winkelmuller@rivieres.alsace)
- Berest (damien.thomas@berest.fr)
- SOLEA / SIVOM
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wittelsheim
- Brigades Vertes
- CPI STAFFELFELDEN
- Dossier.

Fait à Staffelfelden, le 30 janvier 2023

Le Maire,
 Thierry BELLONI



